



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-huitième session

Point 145 de l'ordre du jour

### Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

## Prévisions révisées concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux : incidences des variations des taux de change et d'inflation

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

La pratique établie veut que l'on actualise les prévisions dont il est rendu compte dans le projet de budget avant que celui-ci soit soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il a ainsi été procédé à une actualisation préliminaire dans le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2024 ([A/78/534](#)).

Il est procédé dans le présent rapport à une actualisation des taux d'inflation retenus plus tôt en 2023 aux fins de l'établissement du projet de budget pour 2024. Sont également actualisés les taux de change entre le dollar des États-Unis et différentes monnaies, les coûts salariaux standard et les dépenses communes de personnel, et les taux de vacance.

L'actualisation préliminaire, qui tenait compte des projections relatives à l'inflation pour 2024, se chiffrait à 1,7 million de dollars. Dans le présent rapport, chacun des quatre paramètres d'actualisation a été mis à jour, ce qui a eu pour effet de faire augmenter les prévisions de dépenses de 3,7 millions de dollars, soit 2,0 millions de dollars de plus que le montant estimatif de l'actualisation préliminaire faite dans le projet de budget, qui faisait apparaître une augmentation de 1,7 million de dollars. L'augmentation tient essentiellement à l'ajustement des taux d'inflation pour les États-Unis et pour la zone euro, et au montant plus élevé que prévu des dépenses communes de personnel.



## I. Introduction

- Conformément à la pratique établie, le projet de budget pour 2024 présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/78/534) a été élaboré sur la base des mêmes coûts et des mêmes taux de change que le budget de 2023. Les incidences des modifications apportées à ces paramètres sont présentées séparément dans une colonne intitulée « Actualisation des coûts » dans le projet de budget pour 2024 (ibid., tableau 10), de sorte que les États Membres aient une idée de l'incidence de l'inflation. Le montant de 1,7 million de dollars issu de l'actualisation préliminaire des coûts est désormais remplacé par un montant de 3,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,0 millions de dollars.
- Le présent rapport a pour objet de tenir l'Assemblée générale au fait des effets des changements touchant l'inflation, les taux de change et les autres paramètres d'actualisation pris en considération dans le projet de budget initial pour 2024. L'Assemblée disposant des derniers taux connus, elle pourra déterminer les crédits à ouvrir pour 2024, application faite des taux d'actualisation les plus récents.
- Faute de temps, il n'est pas rendu compte dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de budget du Mécanisme pour 2024. Cela ne préjuge cependant en rien des décisions qui seront prises comme suite à toute recommandation du Comité consultatif.
- Le tableau 1 récapitule les incidences de l'actualisation des coûts et présente les ressources nécessaires pour 2024 compte tenu des paramètres actualisés proposés par le Secrétaire général pour 2024.

Tableau 1

### Incidences de l'actualisation des coûts pour 2024, par grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions pour 2024 (avant actualisation préliminaire des coûts)		Postes			Autres objets de dépense	Total de l'actualisation des coûts	Prévisions pour 2024 (après actualisation des coûts)
	Traitements	Indemnité de poste	Dépenses communes de personnel	Taux de vacance				
Prévisions initiales	63 930,8	19,5	425,7	–	–	1 232,6	1 677,8	65 608,6
Prévisions révisées	63 930,8	647,0	140,8	1 631,4	(270,1)	1 555,7	3 704,8	67 635,6
<b>Variation nette</b>	–	<b>627,5</b>	<b>(284,9)</b>	<b>1 631,4</b>	<b>(270,1)</b>	<b>323,1</b>	<b>2 027,0</b>	<b>2 027,0</b>

- On trouvera aux sections II.A (sous-sect. 1 à 4) et II.B des explications sur les variations, par grande catégorie de dépenses, des paramètres d'actualisation des coûts qui ont servi au calcul des prévisions budgétaires. On trouvera également, dans l'annexe I, les paramètres d'actualisation utilisés dans le présent rapport, notamment les taux de change actualisés par rapport au dollar des États-Unis et les taux d'inflation annuels actualisés (indices des prix à la consommation) et, dans l'annexe II, un état récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle.

## II. Actualisation du projet de budget

### A. Actualisation des coûts afférents aux postes (augmentation de 2,1 millions de dollars)

6. Les modifications des prévisions de dépenses afférentes aux postes tiennent compte des éléments suivants : les barèmes révisés des traitements pour 2024 applicables à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à la catégorie des services généraux et aux catégories apparentées ; les coefficients d'ajustement prévus pour 2024 ; les dépenses communes de personnel prévues pour 2024 ; les taux de vacance prévus pour 2024. L'actualisation des coûts afférents aux postes, qui se chiffre en tout à 2,1 millions de dollars, tient principalement à l'augmentation des dépenses communes de personnel (1 631 400 dollars), des traitements (647 000 dollars) et des coefficients d'ajustement (140 800 dollars), en partie compensée par une diminution de 270 100 dollars tenant aux modifications apportées aux taux de vacance de postes.

#### 1. Actualisation des coûts découlant de l'évolution des traitements (augmentation de 647 000 dollars)

7. Les coûts afférents aux traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à ceux des agents des services généraux et des catégories apparentées sont actualisés de façon à tenir compte des nouveaux barèmes des traitements et des coûts salariaux standard actualisés en fonction des derniers états de paie, par lieu d'affectation et par catégorie de postes.

8. Pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les prévisions de dépenses afférentes aux traitements ont été ajustées de façon à tenir compte d'une majoration de 4,62 % devant être appliquée aux traitements de base et assortie d'une diminution proportionnelle des points d'ajustement, comme indiqué à l'annexe III du rapport de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour 2023 (A/78/30), compte tenu des derniers états de paie. Ces ajustements ont entraîné une augmentation de 323 000 dollars.

9. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les prévisions de dépenses afférentes aux traitements ont été ajustées en fonction des derniers barèmes applicables en septembre 2023, puis en fonction de l'inflation et des taux de change. Ces ajustements ont abouti à une majoration de 324 000 dollars des prévisions de dépenses afférentes aux traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées.

10. On trouvera dans le tableau 2 un récapitulatif des incidences de l'actualisation des prévisions de dépenses afférentes aux traitements, par catégorie de personnel et par lieu d'affectation.

Tableau 2

#### Incidences de l'actualisation des prévisions de dépenses afférentes aux traitements pour 2024, par catégorie de personnel et par lieu d'affectation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total	
	Avant actualisation des coûts	Après actualisation des coûts	Montant de l'actualisation	Avant actualisation des coûts	Après actualisation des coûts	Montant de l'actualisation	Après actualisation des coûts	Montant de l'actualisation
Arusha	2 537,2	2 700,6	163,4	1 864,1	2 130,2	266,1	4 830,8	429,5

Lieu d'affectation	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total	
	Avant actualisation des coûts	Après actualisation des coûts	Montant de l'actualisation	Avant actualisation des coûts	Après actualisation des coûts	Montant de l'actualisation	Après actualisation des coûts	Montant de l'actualisation
La Haye	2 186,5	2 342,0	155,5	1 317,3	1 375,2	57,9	3 717,2	213,4
New York	76,0	80,1	4,1	–	–	–	80,1	4,1
<b>Total</b>	<b>4 799,7</b>	<b>5 122,7</b>	<b>323,0</b>	<b>3 181,4</b>	<b>3 505,4</b>	<b>324,0</b>	<b>8 628,1</b>	<b>647,0</b>

## 2. Actualisation des coûts découlant des changements apportés aux coefficients d'ajustement (augmentation de 140 800 dollars)

11. Le coefficient d'ajustement est une variable qui est ajustée périodiquement compte tenu des fluctuations du coût de la vie dans un lieu d'affectation donné. Il contribue à ce que tous les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies aient un pouvoir d'achat équivalent, quel que soit leur lieu d'affectation.

12. Dans le projet de budget, les coefficients d'ajustement avaient été ajustés en fonction de prévisions faites plus tôt en 2023. Dans le présent rapport, les prévisions ont été actualisées en fonction des derniers coefficients d'ajustement arrêtés par la CFPI (en septembre 2023), des taux d'inflation prévus pour le restant de 2023 et pour 2024 et des taux de change les plus récents des monnaies des pays concernés par rapport au dollar des États-Unis. Les prévisions relatives aux coefficients d'ajustement tiennent également compte d'une minoration des points d'ajustement prévue à la suite de la majoration de 4,62 % devant être appliquée aux traitements de base, comme indiqué à l'annexe III du document portant la cote [A/78/30](#).

13. Les modifications des coefficients d'ajustement prévues pour 2024, tout particulièrement la hausse prévue du coefficient d'ajustement pour le Royaume des Pays-Bas (de 42,9 % à 49,1 %), font augmenter de 140 800 dollars les prévisions de dépenses afférentes à l'indemnité de poste, augmentation compensée en partie par la baisse prévue du coefficient d'ajustement pour la République-Unie de Tanzanie (de 44,1 % à 37,8 %).

Tableau 3

### Incidences de l'actualisation des coefficients d'ajustement, par lieu d'affectation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Coefficient d'ajustement approuvé pour 2023		Coefficient d'ajustement en vigueur (novembre 2023)	Coefficient d'ajustement prévu pour 2024		Montant de l'actualisation
	Pourcentage	Montant		Pourcentage	Montant	
Arusha	44,1	1 685,1	41,3	37,8	1 613,4	(71,7)
La Haye	42,9	938,0	52,5	49,1	1 149,4	211,4
New York	82,0	62,4	80,5	79,3	63,5	1,1
<b>Total</b>		<b>2 685,5</b>			<b>2 826,3</b>	<b>140,8</b>

## 3. Actualisation des coûts découlant de l'évolution des dépenses communes de personnel (augmentation de 1,6 million de dollars)

14. Les dépenses communes de personnel correspondent aux prestations versées au personnel par l'Organisation, comme la cotisation de retraite, la cotisation aux

régimes d'assurance maladie, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études et le congé dans les foyers. Les prévisions pour 2024 ont été établies sur la base des dépenses engagées entre octobre 2022 et septembre 2023, puis ajustées en fonction de l'inflation prévue pour 2024.

15. Dans le projet de budget, les prévisions de dépenses communes de personnel n'avaient pas été ajustées. Dans le présent rapport, le total des dépenses communes de personnel pour 2024 est estimé à 4,1 millions de dollars pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 2,3 millions de dollars pour la catégorie des services généraux et catégories apparentées.

16. L'augmentation de 1,6 million de dollars des prévisions de dépenses communes de personnel tient principalement à la révision à la hausse des prévisions afférentes à la rémunération considérée aux fins de la pension, qui entraîne une révision à la hausse de la part des cotisations de retraite et des cotisations aux régimes d'assurance maladie revenant à l'Organisation, ainsi que des versements à la cessation de service. Ces changements tiennent compte des tendances récemment constatées en matière de dépenses.

#### 4. Actualisation des coûts découlant de l'évolution des taux de vacance (diminution de 270 100 dollars)

17. Comme l'a affirmé l'Assemblée générale au paragraphe 31 de sa résolution 70/247, le taux de vacance de postes est un instrument de calcul budgétaire.

18. Il est proposé de réviser les taux de vacance des postes existants en fonction des taux effectifs moyens enregistrés pour 2023 jusqu'à la fin du mois de septembre 2023, comme indiqué dans le tableau 4. Cette révision ferait diminuer les dépenses de 270 100 dollars (217 000 dollars dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 53 100 dollars dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées). Cette diminution s'explique par le fait que les taux de vacance moyens sont supérieurs aux taux approuvés pour les deux catégories.

19. Le tableau 4 présente les incidences des taux de vacance sur les prévisions de dépenses afférentes aux postes.

Tableau 4

#### Incidences des taux de vacance sur les prévisions de dépenses afférentes aux postes pour 2024, par catégorie de personnel et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Taux de vacance par catégorie de personnel (pourcentage)</i>		<i>Prévisions avant actualisation des coûts</i>				<i>Prévisions après actualisation des coûts</i>			
	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Services généraux et catégories apparentées</i>	<i>Traitements</i>	<i>Indemnité de poste</i>	<i>Dépenses communes de personnel</i>	<i>Total</i>	<i>Traitements</i>	<i>Indemnité de poste</i>	<i>Dépenses communes de personnel</i>	<i>Total</i>
Coût en année pleine (pas de vacance de poste)	–	–	7 981,1	2 685,5	4 758,1	15 424,7	8 628,1	2 826,3	6 389,5	17 843,9
Taux de vacance approuvé pour 2023	2,4	0,7	7 848,1	2 632,5	4 679,6	15 160,2	8 495,1	2 773,3	6 311,1	17 579,5
Taux de vacance proposé pour 2024	3,0	1,5					8 379,3	2 728,9	6 201,2	17 309,4

## **B. Actualisation des coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes (augmentation de 1,6 million de dollars)**

20. Dans le présent rapport, les prévisions de dépenses autres que les postes ont été ajustées compte tenu de l'utilisation des monnaies et de l'inflation correspondante. Selon la méthode établie, les ajustements liés à l'inflation sont fondés sur l'indice des prix à la consommation publié par *The Economist*. Les ajustements monétaires sont quant à eux fondés sur les taux de change à terme lorsque les monnaies font l'objet d'un contrat à terme ou sur les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies dans les autres cas. Les prévisions relatives à l'utilisation des monnaies sont fondées sur le montant effectif des dépenses autres que celles afférentes aux postes entre octobre 2022 et septembre 2023.

21. Le total des ressources demandées pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 46,6 millions de dollars. Dans le projet de budget pour 2023, ce montant a été ajusté de 1,2 million de dollars dans le cadre d'une actualisation préliminaire des coûts qui ne tenait compte que de l'inflation prévue.

22. Dans le présent rapport, les prévisions de dépenses autres que les postes ont également été ajustées compte tenu de l'utilisation des monnaies en 2023. Le montant dépensé dans chaque monnaie a été ajusté en fonction du taux d'inflation applicable et converti en dollars des États-Unis à l'aide du taux de change retenu pour 2024. Il en a résulté une augmentation des prévisions de dépenses de 1,6 million de dollars, découlant d'une révision à la hausse de 1,33 million de dollars compte tenu de l'inflation et de 0,22 million de dollars compte tenu des fluctuations des taux de change.

23. La révision à la hausse de 1,3 million de dollars compte tenu de l'inflation tient à l'application au dollar des États-Unis d'un coefficient d'ajustement global de 2,9 % correspondant à un taux d'inflation estimé pour 2023 à 4,1 %, plus haut que prévu (4,1 % estimé en octobre 2023 contre 3,7 % prévu en novembre 2022), et à un taux d'inflation de 2,5 % prévu pour 2024. L'euro, le shilling tanzanien et le franc rwandais ont également été ajustés compte tenu de l'inflation, de 2,2 %, 3,8 % et 14,7 %, respectivement.

24. En ce qui concerne la fluctuation des taux de change, on a retenu, en application de la section IX de la résolution [69/274](#) de l'Assemblée générale, un taux de change à terme pour l'actualisation des prévisions de dépenses à régler en euro, en shilling tanzanien et en franc rwandais. Les taux de change à terme ont été déterminés en novembre 2023.

25. Les fluctuations des taux de change entraînent une augmentation nette des prévisions de dépenses de 0,2 million de dollars, qui tient au fléchissement du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (le taux retenu dans le projet de budget était de 0,949 et le taux actualisé s'établit à 0,925), en partie contrebalancé par l'appréciation du dollar par rapport au shilling tanzanien et au franc rwandais (les taux retenus dans le projet de budget étant de 2 332,56 et de 1 052,32, respectivement, et le taux actualisé s'établissant à 2 507,61 et à 1 219,02).

26. On trouvera dans le tableau 5 de plus amples informations sur les incidences globales des fluctuations des taux de change et de l'inflation sur les prévisions de dépenses autres que les postes.

**Tableau 5**  
**Incidences de l'actualisation des prévisions de dépenses autres que les postes**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Monnaie</i>	<i>Utilisation de la monnaie en 2023 (pourcentage)</i>	<i>Prévisions pour 2024 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux de change</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>
Dollar des États-Unis	53,0	25 917,4	751,6	–	751,6
Euro	41,0	18 023,8	407,3	466,9	874,2
Shilling tanzanien	4,0	1 758,5	62,1	(122,8)	(60,7)
Franc rwandais	2,0	879,1	111,6	(121,0)	(9,4)
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>46 578,8</b>	<b>1 332,6</b>	<b>223,1</b>	<b>1 555,7</b>

*Note* : Hors contributions du personnel.

## Annexe I

## A. Taux d'inflation (indices des prix à la consommation), par lieu/zone

(En pourcentage)

Lieu/zone	Décembre 2022	Actualisation préliminaire des coûts (2023)		Novembre 2023		
	Taux approuvé pour 2023	Taux estimé pour 2023	Taux estimé pour 2024	Taux estimé pour 2023	Taux estimé pour 2024	Coefficient d'ajustement
États-Unis d'Amérique	3,7	4,2	2,2	4,1	2,5	1,029
Zone euro	6,0	5,8	2,5	5,6	2,6	1,022
République-Unie de Tanzanie	4,5	4,6	4,1	4,2	4,1	1,038
République du Rwanda	8,0	20,8	6,5	17,9	5,1	1,147

## B. Taux de change des différentes monnaies utilisées par rapport au dollar des États-Unis

Monnaie	Taux approuvé pour 2023 (utilisé dans le projet de budget pour 2024)	Taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en novembre 2023	Taux prévu pour 2024	Coefficient d'ajustement appliqué pour l'actualisation des coûts pour 2024 (pourcentage)
Dollar des États-Unis	1,000	1,000	1,000	–
Euro	0,949	0,937	0,925	2,59
Shilling tanzanien	2 332,560	2 495,000	2 507,610	(6,98)
Franc rwandais	1 051,320	1 222,676	1 219,021	(13,76)

---

**Annexe II****État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations  
formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle**

---

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

---

**Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires**  
(A/77/7/Add.37)

Le Comité consultatif rappelle également la recommandation qu'il a formulée dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023, dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, selon laquelle il faudrait examiner systématiquement l'effet réel de l'actualisation des coûts par rapport à l'effet estimé (voir A/77/7, chap. I, par. 25, et A/77/7/Add.18, par. 66) (par. 6).

Les conclusions relatives aux hypothèses d'actualisation des coûts auxquelles le Secrétaire général a abouti à l'annexe II de son rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation » (budget ordinaire), dans lequel figurent des informations sur l'effet réel de l'actualisation des coûts par rapport aux prévisions en la matière de novembre 2022, sont considérées comme valables pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

---